# DECLARATION SUR LES RELATIONS ENTRE LA CICG ET L'AMGE "MODUS AGENDI"



Conférence Internationale Catholique du Guidisme La Conférence Internationale Catholique du Guidisme (CICG) est une Organisation Internationale Catholique (OIC) au sein de l'Association Mondialedes Guides et des Eclaireuses (AMGE) dont chaque association de la CICG est membre ou en voie d'affiliation.

Définie par ses Statuts et par sa Charte, la mission de la CICG est double:apporter d'une part à l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses les valeurs qui sont celles de l'Evangile, vécues au coeur d'une communauté et, d'autre part, assurerdans l'Eglise une présence des enfants et des jeunes filles, et en particulier des enfants et des jeunes filles du monde des Guides, signifiant ainsi la communionavec l'Eglise Catholique.

L'AMGE est une organisation bénévole mondiale. Elle a pour mission de permettre aux enfants et aux jeunes filles de développer pleinement leur potentiel de citoyennes du monde, conscientes de leurs responsabilités. Elleaccomplit cette mission en ayant recours à un programme dynamique et flexible qui s'appuit sur des valeurs et qui se base sur les principes fondamentaux du Guidisme et du Scoutisme tels qu'ils sont définisdans les Statuts de l'AMGE.

La CICG, dont les organisations composantes sont membresde l'AMGE, poursuivra ses objectifs dans le cadre de l'AMGE. Elle agira conformément aux objectifs, aux principes fondamentaux et aux Statutset Règlement additionnel de l'Association Mondialequ'elle soutiendra dans son action.

La CICG reconnait que l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses est la seule organisation mondiale représentant officiellement le Guidisme/Scoutisme féminindans son ensemble et en droit de s'exprimer au nom de ses membres.

Dans un esprit de clarté et pour promouvoir la coopération, l'AMGE propose les domaines de collaboration suivants, à l'adoption des conseilsd'administration appropriés.

# DOMAINES DE TRAVAIL PROPOSES

### REPRESENTATION DE L'AMGE:

-Que l'AMGE nomme un membre du Conseil mondial chargé d'assister aux réunions du Conseil mondialde la CICG avec voix consultative. Ce membre du Conseil mondialreprésentera la positionde l'AMGE. Les frais de déplacement et d'hébergement de la personnenommée à cet effet seront pris en charge par l'AMGE

### 2.- MEMBRES DE LA CICG

- Que la CICG reconnaisse comme Associations membres uniquement les organisations appartenant à l'AMGE et les pays officiellement reconnus comme étant en voie d'affiliation. L'adhésion à la CICG est volontaire et soumis à une décision prise librement par chaque Organisation / Association nationale éligible.

- Les sections nationales des Guides/Eclaireuses Catholiques reconnues à l'intérieur de la structure constitutionnelle de leur pays peuvent, avec l'accord de leur propre Organisation/Association nationale, membre de l'AMGE, appartenir à la CICG. Toutes les commu-nications s'effectueront par l'intermédiaire de filieres déterminées par l'Association Nationale concernée

3.-ELABORATION DE POLITIQUES GENERALES - Qu'il soit procédéà un échange de documentsde politique généralepertinents, à l'étatde projet et sous leur forme définitive, et que les deux organisations travaillent ensemble dans l'avenir à l'élaboration de politiques générales en fonction de leur opportunité.

### 4.- REPRESENTATION MUTUELLE

- Que les représentants de la CICG et de l'AMGE soient invitésaux Conférences Mondiales et Régionales des deux organisations. Etant entendu que chaque organisation prendraen charge les frais de son représentant.

## **ACTION**

CICG/AMGE

CICG

CICG/AMGE

CICG/AMGE

CICG/AMGE

# **DOMAINES DE** TRAVAIL PROPOSES

**ACTION** 

5.- ECHANGES D' INFORMATIONS MARKETING DE LA PRODUCTION

-Qu'il soit procédé, au niveau mondial comme au niveau régional,à un échange de bulletinsde liaison, de manuels et de publications mondiales entre l'AMGE et la CICG.

-Que les sites Internet de l'AMGE et de la CICG soient reliés.

Que chaque organisation l'autrede ses activités prochaines. informe

6.COMMUNICATION

- Que toutes les communications de la CICG à destination de ses Associations membres soient également envoyées à l'AMGE et aux sièges nationaux des Organisations membresde l'AMGE, sauf accord particulier convenu entre la CICG et l'AMGE.

7.- STATUTS

- Que pour les questions relatives aux membres associéset aux pays se préparant à l'affiliation, la CICG respecteles respecteles responsabilités stipuléesdans les Statutsde l'AMGE et les

méthodes de travail de l'AMGE.

La CICG informera le Bureau Mondial de tout amendement à sa Charte ou à ses Statuts.

FRANCOISE PARMENTIER RESPONSABLE MONDIALE CICG CICG/AMGE

CICG

**CICG** 

**GINNY RADFORD** PRÉSIDENTE DU CONSEIL MONDIAL AMGE





